



Mairie d'Ercuis

ARRETE N°2024 - 027

Arrêté portant attribution de délégation à Mme LACOUR Aude 3^{eme} Adjoint au Maire

Le Maire d'ERCUIS

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 avril 2024 constatant l'élection de Mme LACOUR Aude en qualité d'adjoint au maire,

VU la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

CONSIDERANT QUE le troisième adjoint au maire Catherine REGNIER a démissionné

CONSIDERANT QUE pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Mme LACOUR Aude 3^{eme} adjoint au maire

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, Mme LACOUR Aude 3^{eme} adjoint au Maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants avec une date d'effet à compter du 03 avril 2024 :

- ☞ Déléguée aux finances publiques
- ☞ Déléguée aux associations
- ☞ Déléguée au conseil des jeunes

Il assurera les fonctions suivantes : d'adjoint au maire

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs à

- ☞ Aux finances publiques
- ☞ Aux associations
- ☞ Au conseil des jeunes

Article 3 : le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie sera adressée à Madame la Préfète ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Fait à ERCUIS, le 03 avril 2024.

Le Maire,

Jean-Marie NIGAY

